

Médecin de prévention auprès de la Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens

Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

1. La collectivité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et près de 80 000 habitants.

Elle rayonne sur un bassin de vie de 100.000 habitants soit le tiers de la population insulaire.

Ce territoire entre mer et montagne recèle une culture et une histoire particulièrement riche. Sa capitale régionale reste une ville à forte identité, et bénéficie d'un dynamisme nouveau attesté par son essor démographique.

La communauté exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- Développement économique ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ;
- Politique de la ville dans la communauté ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Eau et assainissement des eaux usées ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs sur le réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien ;
- Opérations immobilières individualisées de construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements de gendarmerie d'intérêt communautaire ;
- Création, sur le territoire communautaire, d'espace test agricole ;
- Accueil et garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation (fourrière canine)
- Création, aménagement, gestion et animation des sentiers patrimoniaux communautaires ;
- Création, aménagement et gestion de la zone de mouillage et d'équipement léger du golfe de Lava ;

La CAPA lance aujourd'hui un appel à candidatures, afin de pourvoir un poste de Médecin de prévention.

2. Le poste

Dénomination	Médecin de prévention
Liaisons hiérarchiques	Rattachement hiérarchique auprès du Directeur Général Adjoint du Pôle Ressources et Moyens
Liaisons fonctionnelles	Echanges réguliers avec l'ensemble des directions de la Communauté d'Agglomération et de la Ville d'Ajaccio.

Description du poste :

Au sein du Service de la Médecine Préventive (service mutualisé entre la CAPA et la Commune d'Ajaccio), vous serez en charge du suivi médical de l'ensemble des agents des deux collectivités. Vous travaillerez en lien étroit avec la direction des ressources humaines, en particulier le service « Prévention, hygiène et sécurité des agents », le service accompagnement et mobilité mais également le service « Gestion des personnels ».

Vous informerez et conseillerez le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail et participerez à la prévention des risques.

Les missions :

Assurer le suivi médical (visites d'embauche, visites périodiques, visites de reprise, surveillance en lien avec l'évaluation des risques : évaluer l'aptitude au poste de travail des agents).

Réaliser des visites de locaux et étudier les postes ; identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail.

Suivre les actions sur les conditions de travail (aménagement de poste pour raisons médicales...) en collaboration avec les directions et les ressources humaines.

Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail.

Conseiller les élus et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances.

Contribuer à la réalisation du document unique (en lien avec les conseillers de prévention) ; formuler des avis pour l'établissement d'un plan de prévention.

Travailler en collaboration avec les services RH sur la mobilité, la gestion des carrières et les reclassements des agents.

Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels de la structure en lien avec les services.

Mettre en œuvre des actions d'information sur l'hygiène et la sécurité.

Contribuer à la formation spécialisée santé sécurité conditions de travail. (FSSSCT)

Relations avec la psychologue et l'assistant social.

Encadrer l'infirmière et les secrétaires médicales.

Réaliser une veille juridique et sanitaire.

Les exigences

Filières et cadre d'emplois	Filière médico-sociale / Cadre d'emplois des médecins territoriaux Médecin de prévention ou Médecin collaborateur
Formation	<ul style="list-style-type: none">- Diplôme de Docteur en médecine, Titulaire du concours de Médecin Territorial.- Certificat d'Etudes Spéciales ou Diplôme d'Etudes Spécialisées de médecine du travail.
Savoir faire	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance de l'environnement territorial et de ses statuts.- Maîtrise des outils informatiques.- Sens de l'écoute et du dialogue.- Capacité à travailler en équipe.- Capacité à gérer des situations d'urgence ou conflictuelles.- Respect du secret médical
Savoir être	<ul style="list-style-type: none">- Rigueur- Autonomie et Disponibilité- Forte aptitude à la communication et fort sens relationnel- Capacité d'écoute- Confidentialité

Conditions statutaires

Poste à pourvoir par recrutement d'un agent de la fonction publique territoriale ou par voie contractuelle.

Rémunération

Conforme au statut + régime indemnitaire

Modalités de candidatures – composition du dossier :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Dernier arrêté de carrière (si statutaire)

Toutes les candidatures (lettre de motivation + CV) devront être adressées avant le 31/05/2026 à :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Direction des ressources humaines

Site Alban – Bâtiment G et H

18 rue Antoine Sollacaro

20000 Ajaccio